



Commune de Saint Romain-en-Gal

**Depuis 2015, le Parc naturel régional du Pilat a eu l'occasion d'accompagner plusieurs exploitations agricoles volontaires sur le thème des haies bocagères. Ces accompagnements, dont voici un bilan, ont porté à la fois sur la mise en place de nouvelles haies et ainsi la restauration d'un maillage bocager, mais également sur l'entretien des haies existantes.**

## **1. Plantation de nouvelles haies**

Des plantations ont été réalisées sur 2 exploitations agricoles sur la commune :

- Le Château du Devay
- la Ferme du Grisard

Entre 2018 et 2021, ce sont donc près de 2,5 km de haies et 5000 plants d'arbustes et d'arbres qui ont été plantés (cf carte en annexe).

Le dispositif d'accompagnement du Parc du Pilat consiste en :

- un appui technique afin d'identifier les essences les plus pertinentes et définir judicieusement leur lieu de plantation pour qu'elles s'intègrent au système agricole tout en favorisant le déplacement de la faune. Chaque projet est conçu sur mesure en fonction du contexte de l'exploitation agricole concernée: climat, sol, productions, objectif recherché...

- un appui financier puisque le Parc mobilise des financements spécifiques pour cette opération en provenance de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ou l'Union européenne (FEDER) via le dispositif régional Contrat vert et bleu. Ces plantations bénéficient également du soutien de partenaires privés (Fonds de l'arbre, Compagnie Nationale du Rhône). Ils permettent de prendre en charge l'achat des plants et du matériel de protection (gainés, clôtures), la réalisation des travaux par une entreprise ou un chantier participatif et l'entretien la 1ère année.

Les agriculteurs ont au préalable préparé le sol et approvisionné de quoi pailler les arbres plantés pour limiter la concurrence avec l'herbe et garder de la fraîcheur au pied.

L'accompagnement est ouvert aux agriculteurs intéressés, les nouveaux projets pour l'hiver prochain sont en cours d'étude. Il suffit de se faire connaître.

## **2. Entretien des haies existantes**

Le maintien d'un réseau bocager fonctionnel repose en grande partie sur la façon dont sont entretenues les haies existantes. A ce titre, le Parc du Pilat a initié plusieurs actions pour accompagner les agriculteurs :

- des Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (MAEC) : engagement pendant 5 ans depuis 2016 et 2017 (maintien des linéaires existant, 2 entretiens au cours des 5 ans avec du matériel n'éclatant pas les branches)
- des formations sur l'entretien, le matériel possible et la valorisation des bois

Certaines de ces haies sont mitoyennes de chemins ruraux ou routes communales ou départementales sur lesquels un travail pourrait être envisagé et serait complémentaire au travail initié.

Nous nous tenons à votre disposition si vous le souhaitez.

Documents joints :

- Carte des haies plantées et des engagements en MAEC
- Photo des chantiers

*Plus d'informations auprès du Parc naturel régional du Pilat : 04 74 87 52 01*

*Caroline Champailleur, chargée de mission agroécologie du Parc du Pilat – [cchampailleur@parc-naturel-pilat.fr](mailto:cchampailleur@parc-naturel-pilat.fr)*